



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par (UE) 2020/878

TYFOXIT® 1.25

Version: 3.3, N° ID: 1060-01_FR-FR

Date de révision: 01.04.2022 Page 1/8

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit: TYFOXIT® 1.25

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Liquide frigoporteur applicable jusqu'à -55 °C pour les systèmes de réfrigération indirects

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise: TYFOROP Chemie GmbH, Ausschläger Billdeich 77, D-20539 Hamburg

Téléphone/Téléfax: Tel.: +49 (0)40 20 94 97 0, Fax: +49 (0)40 20 94 97 20

E-Mail: msds@tyfo.de (Adresse e-mail de la personne responsable de FDS)

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59, Centres Antipoison et de Toxicovigilance

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange n'est pas soumis à la classification.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange n'est pas soumis à l'étiquetage.

2.3. Autres dangers

- Le mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1 % en poids ou plus.
- Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0.1 % en poids ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique: Solution aqueuse d'acétate de potassium avec des inhibiteurs.

Composants

Substance / N° d'enregistrement REACH	Teneur [% p/p]	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro INDEX	Classification selon CLP
Acétate de potassium 01-2119486975-16	40 - 50	127-08-2	204-822-2	-	-

Le texte complet des abréviations est listé dans section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales: Retirer les vêtements souillés immédiatement.

Protection pour les secouristes: Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.

Après inhalation: En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Après contact avec la peau: Laver à fond avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par (UE) 2020/878

TYFOXIT® 1.25

Version: 3.3, N° ID: 1060-01_FR-FR

Date de révision: 01.04.2022 Page 2/8

SECTION 4: Premiers secours

- Après contact avec les yeux:** Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- Après ingestion:** Rincer immédiatement la bouche soigneusement et fait boire de grandes quantités d'eau. NE PAS faire vomir sauf sur instruction du personnel médical. Faire appel à une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucuns connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée. Mousse résistant aux alcools. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinct. inappropriés: Aucuns connus.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie: Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: Utiliser un vêtement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être continuées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage: Enlever avec un absorbant inerte. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par (UE) 2020/878

TYFOXIT® 1.25

Version: 3.3, N° ID: 1060-01_FR-FR

Date de révision: 01.04.2022 Page 3/8

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devez déterminer quelle réglementation est applicable. Les sections 13 et 15 fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4. Référence à d'autres sections: Voir les sections 7, 8, 11, 12 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique: Voir les mesures techniques à la section 8.

Ventilation locale/totale: N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger: Éviter le contact avec la peau et les yeux. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prenez soin de prévenir les versements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Protection contre l'incendie et l'explosion: Tenir en compte les mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs: Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun: Ne pas stocker avec des acides et des oxydants. Conserver à l'écart des aliments et boissons et des aliments pour animaux.

7.3. Utilisations finales particulières

Pour les usages pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelles.

I Valeurs DNEL - informations sur composant Acétate de potassium

Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1266 mg/m ³
Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1266 mg/m ³
Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	14.36 mg/kg poids corporel/jour
Travailleurs	Contact avec la peau	Akut - effets systémiques	86.14 mg/kg poids corporel/jour

I Valeurs PNEC - informations sur composant Acétate de potassium

Eau douce (expos. unique)	Eau de mer (exposition unique)	Sédiment d'eau douce (exp. unique)	Sédiment d'eau de mer (exp. unique)	Sol (exposition unique)	Station de traitement des eaux usées (e. u.)
0.46 mg/l	0.046 mg/l	0.002 mg/kg	0 mg/kg	0.002 mg/kg	0.862 mg/l



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par (UE) 2020/878

TYFOXIT® 1.25

Version: 3.3, N° ID: 1060-01_FR-FR

Date de révision: 01.04.2022 Page 4/8

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.2. Limitation et contrôle de l'exposition

Mesures d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protection latérales (lunettes à monture, p.ex. EN 166).

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matériel: Caoutchouc butyle. Indice de protection: 2. Délai de rupture: >30 min. Epaisseur du gant: 0.7 mm. Matériel: Caoutchouc nitrile. Indice de protection: 2. Délai de rupture: >30 min. Epaisseur du gant: 0.4 mm. Remarques: Le choix du type de gants de protection doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant sur la résistance aux produits chimiques des gants indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau/du corps: Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Protection respiratoire: Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition. Filtre de type: Type de particules (P).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide.	
Couleur:	incolore.	
Odeur:	Faible odeur d'acide acétique.	
Seuil olfactif:	Donnée non disponible.	
Température de solidification:	<-50 °C.	(DIN ISO 3016)
Point initial/intervalle d'ébullition:	>100 °C.	(ASTM D 1120)
Taux d'évaporation:	Donnée non disponible.	
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.	
Limite supérieure d'explosivité:	Non applicable.	
Limite inférieure d'explosivité:	Non applicable.	
Point d'éclair:	Non applicable.	(DIN EN 22719, ISO 2719)
Température d'inflammabilité:	Donnée non disponible.	
Température de décomposition:	Donnée non disponible.	
pH (20 °C):	10.0 - 11.0.	(ASTM D 1287)
Viscosité (cinématique, 20 °C):	3.9 - 4.9 mm ² /s.	(DIN 51562)
Solubilité:	Hydrosolubilité: soluble.	
Coefficient de partage n-octanol/H₂O:	log P _{ow} : -3.72	(l. sur acétate de potassium)
Pression de vapeur (20 °C):	ca. 20 hPa.	(calculé)
Densité (20 °C):	1.250 - 1.255 g/cm ³ .	(DIN 51757)
Densité de vapeur:	Donnée non disponible.	
Propriétés des particules:	Non applicable.	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes: Non comburant.

Propriétés explosives: Non explosif.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'autres informations.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par (UE) 2020/878

TYFOXIT® 1.25

Version: 3.3, N° ID: 1060-01_FR-FR

Date de révision: 01.04.2022 Page 5/8

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité:** Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
- 10.2. Stabilité chimique:** Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage et la manipulation sont respectées.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:** Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
- 10.4. Conditions à éviter:** Pas de conditions à éviter à attendre.
- 10.5. Matières incompatibles:** Matières à éviter: acides puissants, oxydants puissants.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux:** Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) N° 1272/2008**
- Informations sur les voies d'exposition probables:** Inhalation. Contact avec la peau. Ingestion. Contact avec les yeux.
- Toxicité aiguë:** Non classé sur la base des informations disponibles.
Informations sur composant Acétate de potassium: Toxicité orale aiguë: DL50 (Rat): 3250 mg/kg. Évaluation: La substance ne présente pas de toxicité aiguë par voie orale. Toxicité aiguë par inhalation: Donnée non disponible. Toxicité aiguë par voie cutanée: DL50 (Lapin): >20000 mg/kg. Évaluation: La substance ne présente pas de toxicité aiguë par voie cutanée.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Non classé sur la base des informations disponibles.
Informations sur composant Acétate de potassium: pas d'irritation de la peau (Lapin), méthode: ligne directrice 404 de l'OCDE.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Non classé sur la base des informations disponibles.
Informations sur composant Acétate de potassium: pas d'irritation des yeux (Lapin), méthode: ligne directrice 405 de l'OCDE.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles. Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.
- Mutagénicité sur les cellules germinales:** Non classé sur la base des informations disponibles.
Informations sur composant Acétate de potassium: Génotoxicité in vitro: non mutagène (Bactéries, Test AMES), méthode: ligne directrice 471 de l'OCDE.
- Cancérogénicité:** Non classé sur la base des informations disponibles.
- Toxicité pour la reproduction:** Non classé sur la base des informations disponibles.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expos. unique):** Non classé sur la base des informations disponibles.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expos. répétée):** Non classé sur la base des informations disponibles.
- Toxicité à dose répétée:** Non classé sur la base des informations disponibles.
- Toxicité par aspiration:** Non classé sur la base des informations disponibles.
- 11.2. Informations sur les autres dangers**
- Propriétés perturbant le système endocrinien**
Ce mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0.1 % en poids ou plus.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par (UE) 2020/878

TYFOXIT® 1.25

Version: 3.3, N° ID: 1060-01_FR-FR

Date de révision: 01.04.2022 Page 6/8

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations sur composant Acétate de potassium

Toxicité pour	Valeur / durée d'exposition	Espèce
les poissons	CL50: >1000 mg/l / 96 h	Salmo gairdneri (Truite arc-en-ciel) Méthode: ligne directrice 204 de l'OCDE
la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	CE50: 460 mg/l / 48 h	Daphnia magna (Grande daphnie)
les algues	NOEC: 1000 mg/l / 72 h	-

12.2. Persistance et dégradabilité:

Informations sur composant Acétate de potassium: Biodégradabilité: Biodégradation: 49 % (5 j), méthode: ligne directrice 301 A de l'OCDE. Résultat: Facilement biodégradable.

I 12.3. Potentiel de bio-accumulation:

Informations sur composant Acétate de potassium: Coefficient de partage n-octanol/H₂O: log P_{ow}: -3.72.

12.4. Mobilité dans le sol:

Donnée non disponible.

I 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1 % en poids ou plus.

I 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0.1 % en poids ou plus.

12.7. Autres effets néfastes:

Donnée non disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

I Produit:

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les égouts. Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur en consultation avec le fabricant / l'entreprise d'élimination / les autorités compétentes.

Code CED recommandé: 16 05 09 - produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08.

Emballages contaminés:

Eliminer comme le produit. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par (UE) 2020/878

TYFOXIT® 1.25

Version: 3.3, N° ID: 1060-01_FR-FR

Date de révision: 01.04.2022 Page 7/8

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/ RID	ADN	IMDG	IATA/ ICAO
	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport			
I 14.1. Numéro ONU ou numéro ID	-	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	-	-	-	-
14.3. Classes de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

I Voir les sections 6, 7 et 8.

I 14.7. Transport en vrac conformément aux instruments IMO

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation de l'UE	Remarque
I Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Non applicable
I REACH - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, préparations et articles dangereux (annexe XVII)	Non applicable
I REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	Non applicable
I REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Non applicable
Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants	Non applicable
Seveso III - Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses	Non applicable

Autres réglementations

Pas d'autres informations.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour le produit.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des abréviations des classifications et des phrases-H utilisés dans les sections 2 et 3

Non applicable

Autres abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité en ordre alphabétique

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport des marchandises dangereuses par route
ASTM	American Society for Testing and Materials



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par (UE) 2020/878

TYFOXIT® 1.25

Version: 3.3, N° ID: 1060-01_FR-FR

Date de révision: 01.04.2022 Page 8/8

SECTION 16: Autres informations

Numéro CAS	Numéro Chemical Abstracts Service
CE50	Concentration effective moyenne
Numéro CE	N° EINECS (Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes) ou N° ELINCS (Liste Européenne des Substances chimiques notifiées)
CLP	Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges
CL50	Concentration létale moyenne
DIN	Institut allemand de normalisation/norme industrielle allemande
DL50	Dose létale moyenne
DNEL	Dose dérivée sans effet
IATA	International Air Transport Association
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO	Organisation Internationale Maritime
Numéro INDEX	Code d'identification des substances dangereuses, Annexe VI du Règlement (CE) N° 1272/2008
ISO	Organisation internationale de normalisation/norme internationale
NOEC	Concentration sans effet toxique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Règlement (CE) N° 1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et la Restrictions des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises dangereuses

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: Données techniques internes, données provenant des FDS des composants, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques [ECHA].

Date de révision: 01.04.2022 (Version 3.3)

Date de la version précédente: 01.07.2019 (Version 3.2)

Les traits verticaux sur le bord gauche se indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet du produit en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'au produit spécifiée en haut de la présente FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque ce produit est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de ce produit sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.